

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2020

Étaient présents : : Isabelle VILLATTE, Myriam DAVID, Marie-Pierre GALLEN, Huguette HUEL, Yves LOYER, Fabien DRAMARD, Régine KERVIEL, Léopold LAMBOTIN, Ronan JUHEL.

Absents avec pouvoir : Franck GUEGAN pouvoir à Huguette HUEL, Baptiste MATEL pouvoir à Huguette HUEL, François-Xavier COULON pouvoir à Régine KERVIEL, Thierry MAHEO pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Philippe BERNERY pouvoir à Yves LOYER, Virginie PORTUGAL-SCUILLER pouvoir à Ronan JUHEL.

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire : Régine KERVIEL

Madame le Maire :

- ouvre la séance à 20h05
- propose aux conseillers municipaux de désigner le secrétaire de séance : Régine KERVIEL est élue à l'unanimité
- rappelle l'ordre du jour de la convocation :

1. *PERSONNEL : Avancement de grade : 4 agents (P.J.)*
 - *Fixation du taux de promotion,*
 - *Suppression de postes d'adjoints techniques territoriaux,*
 - *Création de postes d'adjoints techniques principaux 2ème classe,*
 - *Modification du tableau des effectifs.*
2. *Aide à l'immobilier d'entreprise : l'Ilot Belles Fleurs (P.J.)*
3. *Convention EPF : signature de la convention de portage de l'achat du terrain Terres Willaumez (P.J.)*
4. *Convention Jardin de Belle-Île : contrat d'entretien du 1er juin 2020 au 31 mai 2021 (P.J.)*
5. *Don de parcelle : propriétaire monsieur Maxime THOMAS (P.J.)*
6. *Surveillance des plages - mise en place : anticipation d'une semaine du recrutement du chef de poste (P.J.)*
7. *Régularisation des indemnités des élus*
8. *Gratuité des droits de place de marchés*
9. *Projet « Repérer et mobiliser les publics « invisibles » et en priorité les plus jeunes d'entre eux » (P.J.)*
10. *Communication sur les marchés publics*

1 PERSONNEL - FIXATION DES TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (Délibération n°1 de la séance : 2020-022)

Madame le Maire précise qu'en application de l'article 49 – 2^{ème} alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à l'assemblée délibérante de déterminer, après avis du comité technique paritaire, le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur.

Elle indique que les taux de promotion se substituent aux quotas et doivent être fixés pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Madame le Maire ajoute que le taux de promotion qui sera adopté présente un caractère annuel et sera valable pour l'année 2020.

Madame le Maire suggère de délibérer à chaque avancement de grade sur le taux de promotion suivant les critères de nécessités de service, disponibilités budgétaires, pyramide des âges, nombre de promouvables, ...

Après avoir rappelé que le comité technique paritaire départemental a émis un avis favorable le 15 mai 2020, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires du cadre d'emploi des agents techniques de la commune ainsi qu'il suit pour l'année 2020 :

Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	X	Taux fixé par l'assemblée délibérante (en %)	=	Nombre de fonctionnaires pouvant être promu au grade supérieur
---	---	--	---	--



CADRES D'EMPLOIS ET GRADES D'AVANCEMENT	Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	Critères de détermination du taux de promotion (le cas échéant)	Taux de promotion proposé (en %)	Nombre de fonctionnaires pouvant être promu au grade supérieur
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	4	Année 2020 : Nécessité de service Nombre de promouvables	100 %	4

Après en avoir délibéré, et voté (8 pour, 2 abstentions et 5 contre), le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le taux de promotion proposé pour l'avancement de grade dans les conditions définies ci-dessus.

2. PERSONNEL - AVANCEMENT DE GRADE : SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE (Délibération n°2 de la séance : 2020-023)

Madame le maire informe le conseil municipal que quatre agents remplissent au 1^{er} juin 2020 les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade à cette date,

Vu le besoin du service,

Vu l'avis préalable de la Commission Administrative Partiaire (C.A.P.) nécessaire à la création des postes pour cet avancement de grade,

Vu l'avis favorable de cette (C.A.P.) émis en date du 15 mai 2020.

L'assemblée délibérante doit se prononcer sur la suppression des anciens grades et sur la création des nouveaux grades.

Vu le départ en retraite d'un des agents et l'opération de recrutement qui va avoir lieu, madame le maire propose de conserver un grade d'adjoint technique territorial. Ainsi, le recrutement pour le poste à pourvoir pourra être effectué sur l'un ou l'autre des deux grades.

Par conséquent, madame le maire propose, avec effet au 1^{er} juin 2020 de :

- supprimer trois grades d'adjoint technique territorial
- créer quatre grades d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et voté (8 pour, 1 abstention, 6 contre) approuve ces avancements de grade au 1^{er} juin 2020 et approuve la modification du tableau des effectifs (JOINT).

3. AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE – « L'ILOT BELLES FLEURS » (Délibération n°3 de la séance : 2020-0024)

Vu la demande d'exonération de loyer de la commerçante tenant le magasin de fleurs « L'Ilot Belles Fleurs » sis route de l'Apothicaierie,

Vu la période de confinement du 17 mars au 2 juin,

Vu l'attestation de régularité fiscale et sociale,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'exonération des loyers durant la période de confinement.

4. CONVENTION ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (E.P.F.) DE BRETAGNE TERRES WILLAUMEZ (Délibération n°4 de la séance : 2020-025)

Madame le Maire présente l'Établissement Public Foncier (E.P.F.) de Bretagne et les projets auquel il peut être associé.

Pour la réalisation de ces projets, il est nécessaire de signer au préalable une convention avec l'EPF (établissement placé sous la tutelle du ministère en charge de l'urbanisme) qui accompagne les communes sur le volet « étude pré-opérationnelle » des projets.

Le projet objet de la convention proposée ce jour concerne un terrain constructible de 4300 m² situé dans le prolongement du terrain communal derrière l'école.

L'achat de ce terrain serait porté par l'EPF à hauteur de 270 000 euros (hors frais). La commune serait garante de l'acquisition et rachèterait le terrain à l'EPF à prix coûtant (prix d'achat + frais engagé) au plus tard 7 ans après la date de signature de la convention. Il est précisé que l'EPF ne peut revendre ce terrain qu'à la commune sauf avis contraire du conseil municipal.

L'EPF sera le négociateur auprès du vendeur après signature de la convention.

Le projet consisterait ensuite à diviser le terrain en lots pour une revente sans marge bénéficiaire à des insulaires, si possible à des jeunes ménages primo accédants.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention avec l'EPF et autorise madame le Maire à la signer (Convention en pièce jointe).

5. : CONVENTION ENTRETIEN ANNUEL SAS LES JARDINS DE BELLE-ILE (Délibération n°5 de la séance : 2020-026)

Madame le Maire expose en conseil, propose de renouveler la convention conclue en 2019 avec l'entreprise « Les Jardins de Belle-Ile » paysagiste, entretiens extérieurs dans les mêmes conditions que la précédente à savoir :

- Prestation :
 - Débroussaillage mécanique à raison de 6 à 8 interventions par année suivant la pousse.
 - Taille des arbustes en bord de route et chemin de halage entre la Villa Pen Prad et la cale Saint Nicolas.
- Période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021.
- Montant : 1 556,00 € H.T soit 1 867,20 € TTC payable en 4 échéances de 389,00 € HT soit 466,80 € TTC.
- Le règlement devra se faire au début de chaque échéance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté (11 pour, 4 abstentions, 0 contre), approuve le renouvellement du contrat avec la « SAS LES JARDINS DE BELLE-ILE, paysagiste, entretiens extérieurs - Kerlan - 56 360 BANGOR » et autorise madame le Maire à le signer.

CONTRAT D'ENTRETIEN JOINT EN ANNEXE

6. : DON DE PARCELLE (Délibération n°6 de la séance : 2020-027)

Suite à la mission foncière, des propriétaires ont réagi ; monsieur Maxime THOMAS souhaite faire don à la commune de sa parcelle cadastrée ZS n°50 située à la zone des semis. Cette parcelle est actuellement exploitée sans bail par un agriculteur.

Un bail, si possible BRE (Bail Rural Environnemental), devra être mis en place entre la commune et l'exploitant.

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité ce don ainsi que la prise en charge par la commune des frais notariés et charge le maire de signer tout document lié à cette transaction.

7. : MISE EN PLACE DE LA SURVEILLANCE DES PLAGES (Délibération n°7 de la séance : 2020-028)

Vu les besoins supplémentaires spécifiques dus au COVID-19 concernant l'installation du poste de secours de la plage de Donnant, la réduction de l'équipe technique et l'absence de responsable des services techniques, madame le maire propose de recruter la chef de poste une semaine plus tôt que prévu.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le recrutement anticipé de la chef du poste de secours.

8. : REVALORISATION DES INDEMNITES DES ELUS (Délibération n°8 de la séance : 2020-029)

Vu la délibération n°2018-098,

Vu la loi du 27 décembre 2019 entrée en vigueur le 29 décembre 2019,

Madame le maire donne la parole à madame Marie-Pierre GALLEN qui expose que lors de la lecture de la note d'information du 20 mai 2020 de la préfecture (NOR : COTB2005924C), en page 22 sur le plafond des indemnités d'élus, elle s'est aperçue d'une revalorisation des indemnités des élus. Si pour celle du maire, aucune délibération n'est nécessaire, pour celle des adjoints, la situation s'inverse et nécessite une délibération du conseil municipal pour appliquer, postérieurement à cette dernière, la revalorisation des indemnités jusqu'à la fin du mandat.

Madame le maire soumet au vote la revalorisation de 8,25 à 10,70 % l'indemnité pour les adjoints.

Après avoir délibéré et voté (14 pour, 1 abstention, 0 contre), le conseil municipal approuve cette revalorisation.

9. GRATUITE DES DROITS DE PLACE DE MARCHES (Délibération n°9 de la séance : 2020-030)

Au vu de la situation économique et sanitaire actuelle, madame le maire propose la gratuité des droits de place pour les marchés à tous les exposants sur la commune et pour toute la durée de l'année 2020.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette gratuité.

10. : PROJET « REPERER LES PUBLICS « INVISIBLES » ET EN PRIORITE LES PLUS JEUNES D'ENTRE EUX » (Délibération n°10 de la séance : 2020-032)

Vu le CGCT,

Vu la délibération n° 19-101-U9 du conseil communautaire de la communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer du 30 avril 2019 ;

Vu la délibération n°20-060-U6/I1, du conseil communautaire de la communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer du 3 mars 2020 ;

La Mission Locale du Pays d'Auray a obtenu des financements auprès de la DIRECCTE dans le cadre de l'appel à projets « Repérer et mobiliser les publics « invisibles » et en priorité les plus jeunes d'entre eux ». La CCBI, membre du consortium, bénéficie d'une enveloppe de subvention de 38 217,70 € pour les années 2020 et 2021.

Cette enveloppe servira à financer la création d'un service mutualisé associant la CCBI et les communes et permettra de recruter un « animateur(trice) de rue » à hauteur de 0,7 ETP. Cet animateur(trice) de rue sera appuyé(e) par la chargée de mission « Jeunesse et emploi » à hauteur de 0,1 ETP annuel.

Le 3 mars 2020, le conseil communautaire s'est positionné favorablement pour la création d'un service mutualisé dans le cadre du projet « Repérer et mobiliser les publics « invisibles » et en priorité les plus jeunes d'entre eux » par la mise à disposition auprès des communes du service de l'information sociale et de l'emploi de la Communauté de communes au bénéfice du développement du projet sur l'ensemble du territoire de Belle-Île-en-Mer.

Dans le cadre de ce service mutualisé, le service de l'information sociale et de l'emploi et notamment l'animateur(trice) de rue et la chargée de mission « Jeunesse et emploi » seraient amené(e)s à accomplir les missions suivantes pour la commune :

- Aller à la rencontre des jeunes de 15 à 30 ans dans l'espace public et les lieux de rencontre ;
- Créer un lien de confiance avec les jeunes et établir un suivi ;
- Informer et orienter les jeunes vers les partenaires du SISE ;
- Organiser des temps forts en direction des jeunes et des familles avec les partenaires locaux ;
- Coopérer et faire du lien avec les partenaires de l'insertion socio-professionnelle.

L'animateur(trice) de rue sera rattaché(e) au service de l'information sociale et de l'emploi de la CCBI.

Les interventions de l'animateur(trice) de rue et de la chargée de mission auprès de la commune de Sauzon seront fixées dans une convention préparée avec l' élu(e) de référence de la commune.

Le coût global du service mutualisé pour deux ans de projet et après déduction de la subvention de la DIRECCTE est évalué à 24 631,56 €. Ainsi, le coût prévisionnel global supporté par la commune de Sauzon est évalué à 4 926 € pour le temps de travail des agents et les frais de fonctionnement liés au projet jusqu'au 31 décembre 2021.

Plan de financement du service mutualisé (années 2020 et 2021)

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Rémunération du personnel	52 912,41 €	DIRECCTE	38 217,71 €
Frais de fonctionnement	9 936,86 €	Service mutualisé	24 631,56 €
Total	62 849,27 €	Total	62 849,27 €

Ainsi Mme le Maire propose au conseil municipal :

- de prendre acte du plan de financement du projet « Repérer et mobiliser les publics « invisibles » et en priorité les plus jeunes d'entre eux » pour les années 2020 et 2021 ;
- d'approuver le principe de la création d'un service mutualisé porté par la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer dans le cadre du projet « Repérer et mobiliser les publics « invisibles » et en priorité les plus jeunes d'entre eux » tel que présenté ci-dessus ;
- de désigner, lors d'un prochain conseil municipal en juillet 2020 un(e) élu(e) référent chargé(e) du pilotage du projet en lien avec le service mutualisé ;
- d'autoriser Mme le Maire à prendre et signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce service mutualisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté (7 pour, 8 abstentions, 0 contre),

- prend acte du plan de financement du projet « Repérer et mobiliser les publics « invisibles » et en priorité les plus jeunes d'entre eux » pour les années 2020 et 2021 ;
- approuve le principe de la création d'un service mutualisé porté par la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer dans le cadre du projet « Repérer et mobiliser les publics « invisibles » et en priorité les plus jeunes d'entre eux » tel que présenté ci-dessus ;
- reporte la désignation d'un(e) élu(e) référent chargé(e) du pilotage du projet en lien avec le service mutualisé lors d'un prochain conseil municipal en juillet 2020 ;
- autorise Mme le Maire à prendre et signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce service mutualisé.

**11. : COMMUNICATION SUR LES ACTES PASSES CONFORMÉMENT À LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
(Délibération n°11 de la séance : 2020-033)**

• Communication sur les marchés publics passés depuis le 10 mars 2020

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant en €	
				HT	TTC
Port	13/03/20	SAS JOSSET MENGUY	Réparation camion-grue immat A W-729-WT	240,22	288,27
Port	26/03/20	SARL CLASSIC AUTO	Changement 2 pneus Kangoo immat BJ-278-TW	129,33	155,20
Port	07/04/20	BELLE ILE EN FER	Réalisation de deux racks à annexes et réparation échelle Pen-Prad	3 210,00	3 210,00
Port	07/04/20	CHANTIER DE LA SALINE	Moteur neuf SUZUKI 9,9cv reprise 2 anciens moteurs	3 000,00	3 600,00
			VHF ICOM portable	431,77	518,12
Port	07/04/20	PEWAG	Chaînes liège	17 371,00	20 845,20
Port	07/04/20	Coopérative Maritime des Pêcheurs & Ostréiculteurs	Manilles lyre et bouées moussées	4 381,14	5 257,36
Principal	07/04/20	AUSTRAL HORIZON	Pulvérisateur à batterie 32L	335,87	424,16
Port	09/04/20	SARL LE BOUT DU MONDE	Tableaux d'affichage extérieur et liège, boîte aux lettres, câble éthernet, aimants	383,12	459,75
Port	09/04/20	AXXEL SAS	Réparation nettoyeur haute pression sur châssis	710,87	853,04
Port	09/04/20	SUBTRAVOCEAN	Maintenance mouillages avant-port et Port Bellec : fonctionnement	5 100,00	6 120,00
Port	09/04/20	SUBTRAVOCEAN	Remplacement chaînes filles sur lignes mouillage avt-port et Port Bellec : Inv	5 100,00	6 120,00
Principal	15/04/20	Association des Maires du Morbihan	Masques chirurgicaux dans le cadre de l'épidémie COVID 19	133,34	160,00
Principal	04/05/20	Le Télégramme	Abonnement d'un an au journal	353,61	361,04
Port	12/05/20	Sté Coopérative de Lamanage de Lorient	Remorquage du ponton d'amarrage vers l'entrée du port	3 060,00	3 672,00
Port	12/05/20	BELLE ILE EN FER	Fourniture et pose tôle inox bas de porte douches capitainerie	175,00	175,00
Camping	12/05/20	Micro-entreprise-Pierre Eau Services	Chauffe-eau vertical mural Sauzonnette n° 9	712,62	712,62
CAW	12/05/20	Micro-entreprise-Pierre Eau Services	Chauffe-eau horizontal mural chambre B01 Infirmerie	1 193,61	1 193,61
Principal	29/05/20	SARL ETA AMOUROUX ENVIRONNEMENT	Fauchage campagne printemps 2020	5 268,80	6 322,56
Principal	29/05/20	LDA 56	Formation hygiène et conseil - module COVID 19	460,00	552,00
Camping	08/06/20	G PLUS DISTRIBUTION	Linge à usage unique et kit bienvenue	536,00	643,20

La séance est levée à 21h10

Le Secrétaire de la Mairie de Sauzon
Régine KERYVEL



